

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY</p> <p>ABSENT : M. MARTI</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEYNIER</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 21	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 02 / 04 / 2024	

DÉLIBÉRATION N° 26 :

Attribution des subventions 2024 aux associations

Suite à l'avis du comité consultatif « Associations culture sport et attractivité » réuni le 19 mars 2024 pour les associations (hors sport),

Au regard des critères d'attribution des subventions pour les associations sportives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'ATTRIBUER pour 2024 les subventions suivantes :

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024 de la Ville

	SUBVENTIONS ACCORDÉES
	AN 2024
LE 13 (service : Le 13 - 311)	
Subventions Annuelles - Cpt 65748	6 500,00 €
Subvention de fonctionnement	6 500,00 €
Subventions Evènementielles - Cpt 65748	1 500,00 €
Samedi vert	1 500,00 €
TOTAUX	8 000,00 €

	SUBVENTION ACCORDÉE
	AN 2024
POMPIERS (Service : POM - 12)	
Subventions Annuelles - Cpt 65748	4 000,00 €
Subvention de fonctionnement Amicale des Sapeurs-Pompiers	4 000,00 €

.../...

	SUBVENTIONS ACCORDÉES
	AN 2024
SPORTS (Service : DEC - 020)	
Subventions Evènementielles - Cpt 65748	2 700,00 €
Tournoi Pasteur – Cercle d'Escrime d'Arbois	200,00 €
Critérium Jura Cyclisme	1 000,00 €
Association Trail du Cirque du fer à cheval	1 500,00 €

	SUBVENTIONS ACCORDÉES
	AN 2024
ASSOCIATIONS Culturelles	
Subventions Annuelles - Cpt 65748 (Service CULT - 30)	8 700,00 €
Orgue et Musique – Fonctionnement	500,00 €
Association Musicale du Pélican	1 300,00 €
Le Chœur OPUS 39	500,00 €
Comité de jumelage Fonctionnement	3 000,00 €
Association Atout Livre	500,00 €
Groupe de Recherche Spéléologique Arboisien	900,00 €
La Crue	2 000,00 €
Subventions Evènementielles - Cpt 65748 (Service : DEC - 020)	32 200,00 €
Le Chœur OPUS 39 - concert annuel « Fauré »	2 000,00 €
Orgue et Musique – 24 ^{ème} Festival International d'Orgue	4 000,00 €
Festival La Crue 2024	5 000,00 €
Lire au cœur du Jura (festival Dé-lire en Revermont 2024)	500,00 €
Association Musique au cœur - Broc Musique	500,00 €
Association Européennes Festival de Caves saison 2024	800,00 €
Association Femmes de la fontaine (fête estivale et Marché de Noël 2024)	1 800,00 €
Arbois des peintres	2 000,00 €
Tous en Scène (représentation théâtrales 2024)	800,00 €
Oreille en Fête (festival chansons d'Automne 2024)	2 000,00 €
Association Musicale du Pélican	300,00 €
Toque de tango Festival de tango 2024	2 500,00 €
Association Mi-scène	10 000,00 €
TOTAUX	40 900,00 €

	SUBVENTIONS ACCORDÉES
	AN 2024
ASSOCIATIONS Diverses (Service : Ass - 024)	
Subventions Annuelles - Cpt 65748	6 017,60 €
Association Ecole du Chat	900,00 €
Amis de Faramand	500,00 €
Mobiculteurs et Mobicultrices	3 200,00 €
Office des Sports d'Arbois	400,00 €
Souvenir Français	1 017,60 €
Subventions Evènementielles - Cpt 65748 (service : DEC 020)	200,00 €
Office des Sports d'Arbois – Animation découverte du Molky	200,00 €
Office des Sports d'Arbois - Fête du Sport	0,00 €
TOTAUX	6 217,60 €

	SUBVENTIONS ACCORDÉES
	AN 2024
SPORTS (Service : SPO - 325)	
Subventions Annuelles - Cpt 65748	44 999,00 €
Association Sportive du Collège Pasteur	900,00 €
Jura Cyclisme	3 907,00 €
Le Pélican Gymnastique	3 549,00 €
Hand-Ball Arbois Poligny	2 455,00 €
Cercle d'Escrime d'Arbois	1 134,00 €
Union Sportive Arboisienne Rugby	12 650,00 €
Arbois Badminton Club	2 079,00 €
Triangle d'Or jura foot	11 557,00 €
Tennis Club Arboisien	3 648,00 €
Les Chevaliers du Pélican (Tir à l'Arc)	847,00 €
Olymp' Sport	1 406,00 €
Entente Jura Centre Athlétisme	518,00 €
Les Arboisiennes	43,00 €
RESTOR	306,00 €

Rappel des règles de paiement pour les subventions octroyées pour l'organisation d'une manifestation sur la commune :

1/ Le versement de l'aide municipale interviendra après que les 2 conditions suivantes soient réunies :

- **Condition 1 : La réalisation de la manifestation** : les dates de début et de fin de l'événement doivent être indiqués précisément dans la demande de subvention / formulaire de demande de manifestation sur la commune.
- **Condition 2 : L'envoi du bilan technique et financier** dans un délai de 6 mois maximum après la fin de la manifestation.

2/ Un acompte peut être versé sur demande avant la date de la manifestation. Cependant, si la manifestation doit être annulée, l'acompte devra être remboursé dans un délai d'un mois à compter de la date de programmation initiale.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 10 avril 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,

Pierre MEYNIER